



RESIDENCE UNIFORES
Logement-Foyer

LIVRET D'ACCUEIL



23, Rue du cercler
87 000 LIMOGES

 **05.55.01.53.97**

 **05.55.50.21.66**

 **unifores@orange.fr**

 **www.unifores.fr**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de l'association UNIFORES, présidé par Monsieur Dominique DUTREIX, sa directrice, Madame Anne-Claire ARAGONES, et l'ensemble du personnel, vous souhaitent la bienvenue au sein de la résidence UNIFORES.

Ce livret vous est remis afin de faciliter votre connaissance de la résidence.

L'ensemble du personnel de la résidence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

SOMMAIRE

- Présentation de la résidence p. 4
- Autres prestations p. 6
- Admission p. 9
- Situation géographique p. 10
- Coordonnées p. 11

Annexes :

- Tarifs et Facturation
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Liste des personnes qualifiés au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux en Haute-Vienne

RÉSIDENCE UNIFORES

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Créée en 1974, la résidence UNIFORES est un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées (EHPA) de type logement-foyer.

Sa mission est d'accueillir des personnes âgées de 60 ans et plus, valides et autonomes souhaitant bénéficier à la fois des avantages d'un logement individuel et de certains services collectifs afin de répondre à leurs besoins de sécurité, de socialisation, de confort et de prévention de la dépendance.

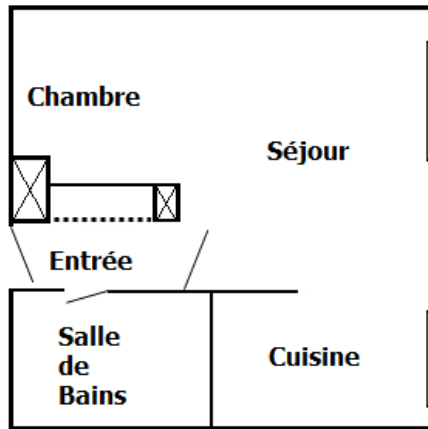
La résidence est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'allocation logement et des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile. La Directrice se tient à votre disposition pour tous renseignements.

L'Etablissement est composé de :

- 79 appartements (T1 bis de 31m2) répartis sur 5 étages, desservis par un ascenseur
- 2 chambres d'hôtes dédiées à l'accueil des familles
- 4 salons (un salon par étage) permettant aux résidents de se retrouver et partager des moments de convivialité
- 1 salle climatisée au rez-de-chaussée
- 1 bibliothèque
- 1 salle de restauration
- 1 salle d'animation
- 1 lingerie

Un parc arboré ainsi des places de stationnement sont à votre disposition.

Les logements sont composés :



- d'une entrée avec un espace de rangement et une penderie
- d'un séjour avec côté chambre
- d'une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC
- d'une kitchenette équipée de plaques chauffantes électriques, d'un réfrigérateur, d'un évier et de meubles de rangement.
- **d'un bouton d'appel d'urgence situé dans la partie chambre. Le personnel de la résidence assure une présence 24h/24, 7 jours/7.**

Ces logements sont loués vides. Ils sont prévus pour des personnes seules ou en couple. Vous êtes libre d'aménager votre appartement à votre convenance, avec votre mobilier et vos effets personnels, dans le respect des règles de sécurité incendie.

AUTRES PRESTATIONS

L'accueil

Le bureau de la Directrice est ouvert :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h15.

Vous pouvez vous y rendre pour tous problèmes administratifs ou personnels. Les samedis, dimanches et jours fériés, seule la garde d'urgence est assurée.

Le courrier

Vous disposez d'une boîte aux lettres individuelle.

Une boîte aux lettres « départ » est à votre disposition en face du bureau de la Directrice.

La restauration

Les menus sont élaborés en respectant les goûts des Résidents tout en répondant aux nécessités de la diététique. Tous les régimes sont assurés. Le petit déjeuner n'est pas assuré par la résidence.

Le déjeuner peut être pris à votre convenance en salle à manger commune ou dans votre appartement.

La possibilité de convier vos proches à partager un repas en votre compagnie vous est offerte. A cette occasion et sous réserve de disponibilité, une salle à manger privée et conviviale, est à votre disposition.

RÉSIDENCE UNIFORES

La résidence accueille également les retraités du quartier qui le souhaitent selon la tarification applicable en respectant les mêmes délais de prévenance que les Résidents du logement-foyer.

Le dîner est servi en liaison froide. Vous pouvez commander un repas complet ou seulement un potage.

La blanchisserie

Votre appartement permet l'installation d'un lave-linge dans la salle de bain. Vous pouvez également utiliser les services de la buanderie de la résidence.

Les salons et la bibliothèque

Un salon vous attend à chaque étage de la résidence pour partager des moments conviviaux entre résidents ou pour recevoir des proches. Le salon du rez-de-chaussée est climatisé.

Une bibliothèque située au rez-de-chaussée de l'établissement est à votre disposition pour passer des moments de détente ou simplement pour emprunter des ouvrages.

L'animation

Des jeux de société sont à votre disposition.

Des activités sont ponctuellement organisées et proposées à l'ensemble des résidents.

Les soins

La résidence UNIFORES est une structure non médicalisée. Vous choisissez donc librement vos soignants (médecins, infirmiers, etc.) et réglez vous-mêmes les honoraires des prestataires.

RÉSIDENCE UNIFORMES

L'entretien et l'hygiène des locaux

Les parties communes de la résidence sont entretenues par le Personnel. Pour l'entretien de votre logement, vous êtes en charge de le maintenir en bon état de salubrité. Vous gardez le libre choix de votre personnel. La Directrice se tient à votre disposition pour vous communiquer les coordonnées des prestataires intervenant déjà dans la résidence.

Les chambres d'hôtes

Deux chambres d'hôtes ont été aménagées au sein de la résidence pour accueillir vos visiteurs. Elles sont à réserver auprès de la Directrice.

Le Conseil de vie sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance d'expression des résidents et de leurs familles, il est composé de :

- Représentants des résidents
- Représentant(s) des familles et/ou de représentant(s) légaux des résidents
- Représentant(s) du personnel
- Représentant d'UNIFORMES

Il se réunit régulièrement pour émettre des avis et des propositions sur le fonctionnement, l'organisation de la résidence (vie quotidienne, activités, organisation) et sur les projets de travaux et d'équipements.

La démarche d'amélioration continue de la qualité

La Direction de la Résidence s'engage à mettre en place une démarche qualité visant à améliorer de manière permanente, les prestations que nous vous proposons.

ADMISSION

La demande d'admission se fait auprès de la Directrice de l'établissement.

Le dossier d'admission comprend :

- Une attestation de votre médecin traitant mentionnant vous êtes reconnu apte au mode de vie de la résidence (accompagné d'une grille AGGIR complétée par votre médecin traitant),
- Une photocopie de votre carte d'identité (ou autre pièce d'identité),
- Une photocopie de votre attestation d'immatriculation à la sécurité sociale justifiant de l'ouverture des droits,
- Une photocopie de votre carte de mutuelle,
- Une attestation d'assurance responsabilité locative (multirisques habitation)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une photocopie du jugement instaurant votre mesure de protection juridique, le cas échéant,
- Une photocopie de l'attribution d'Allocation Personnalisée d'Autonomie mentionnant votre GIR, le cas échéant.

En cas de demande d'allocation logement :

- Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Une photocopie de vos justificatifs de ressources (titres de pension année N-2),
- Une photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition n-2,
- Votre relevé d'identité bancaire

